

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 21 mai 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :

M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, M. Manuel DREISZKER, Mme Linda ABDELNEBI, Mmes Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, Justine HUART, M. Antoine TORTOSA, M. Laurent BECK, Mmes Sandrine DEMAY, Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :

Anne BEZIER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Marc DEYBER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péri-scolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : M. Jonathan WEBER

11.3. Recrutement d'un contrat aidé à l'école Krafft

DELIBERATION 21052026/13

M. WEBER informe le conseil que la salariée en poste à l'école Krafft, en tant qu'aide administrative à la directrice, n'a pas souhaité demander le renouvellement de son contrat à cause d'ennuis de santé. Il est donc nécessaire de recruter un nouvel agent administratif en contrat aidé.

M. WEBER rappelle que la directrice de l'école, en retraite progressive cette année, prendra sa retraite de manière définitive cet été.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un agent administratif en contrat aidé à l'Ecole Krafft, pour une durée de 6 mois à 12 mois, renouvelable 1 fois, à compter du 1^{er} septembre 2026.

FIXE la durée de service entre 22 et 26 heures par semaine lissées, selon les besoins de service identifiés avec la nouvelle direction d'école, rémunérés au smic en vigueur,

ACCEPTTE la participation financière de l'Etat,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mme SADOWNICZYK ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 26 mai 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,



Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,

